



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Cabinet du ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants

Le chef de cabinet

Paris, le 06 DEC 2013
N° 026/ 2013010218
DEF/CAB/SDBC/BSQC/QPA
AN/2013008327
V/REF : lettre
du 11 septembre 2013

Monsieur le Président,

Vous aviez bien voulu appeler l'attention du ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur votre souhait de voir associer la mémoire des morts de la guerre de 1870 à celle de tous les morts pour la France, le 11 novembre de chaque année.

Au niveau des symboles, la guerre de 1870-1871 a initié certaines pratiques commémoratives qui se sont généralisées ou précisées durant la Grande Guerre, tels que les cimetières militaires ou les monuments locaux.

Cependant, il reste que cette guerre, par son histoire, se rattache très nettement aux guerres classiques que la France a connues au cours du XIX^e siècle.

C'est parce que celle de 1914-1918, la "première des guerres modernes" a revêtu une ampleur sans précédent, qu'elle a conduit la puissance publique à créer de nouvelles formes d'hommage aux soldats des armées françaises décédés en temps de guerre, dont la création de la mention "mort pour la France", le droit à la sépulture perpétuelle, l'inhumation du soldat inconnu sous l'Arc-de-triomphe de l'Etoile à Paris.

Ce conflit marque ainsi une rupture cruciale dans le cérémonial commémoratif français et le début de ce qu'il a été convenu d'appeler les conflits contemporains dont les victimes, que le ministère de la défense a en charge, sont régulièrement célébrées.

Il reste que la mémoire des soldats morts sur les champs de bataille en 1870-1871 n'est pas délaissée puisque l'Etat entretient des lieux de sépultures comme les ossuaires, notamment celui de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne), dont la rénovation a été lancée le 24 juin dernier en présence du ministre délégué et de l'ambassadeur d'Allemagne en France.

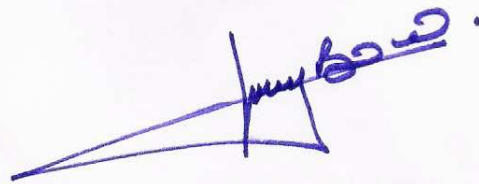
.../...

Monsieur François CHARLES
Président de l' Institut de Recherche et
de Communication sur l'Europe
12 rue du Port
21130 Les Maillys

En outre, la loi n° 2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France a fait de cette date, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix, la journée d'hommage à tous les morts pour la France.

Ainsi, même si la mention *stricto sensu* n'a été instituée qu'en 1919, c'est, dans l'esprit, l'ensemble des soldats tombés au service de notre pays qui se trouve honoré.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy BONO



I.R.C.E.

Institut de Recherche et de Communication sur l'Europe
Une autre vision de l'Europe

Dijon, le 11 septembre 2013

Monsieur le ministre de la Défense
et des anciens combattants
14 rue St Dominique
75007 PARIS

OBJET : demande de mémoire de nos morts de la guerre de 1870

Monsieur le ministre,

En ce jour de l'anniversaire de la libération de Dijon de son occupation allemande, qui marqua la fin, nous l'espérons pour toujours, de conflits sur nos territoires, j'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance pour cette demande particulière.

La guerre de 1870-71, faite de batailles héroïques et d'escarmouches avec quelques victoires, notamment en Cote d'Or, est généralement oubliée car moins importante que les deux conflits majeurs qui ont suivi et qui étaient attendus, réciproquement en France puis en Allemagne par esprits de revanche nationaux ou individuels. Elle fut également liée à la construction de l'Europe, notamment dans nos relations avec l'Allemagne et son unification.

Ce conflit fut le premier à générer des monuments commémoratifs, existants ou ayant existé, de tailles très diverses et parfois imposants, dans 71 de nos départements avec les noms gravés des soldats tombés pour la France. De nombreuses médailles sont également conservées dans nos foyers. Le traité de paix institua également un entretien des monuments adverses édifiés sur notre territoire et réciproquement.

Aussi, nous serions honorés si vous pouviez associer ces morts à toutes les autres batailles dès ce prochain 11 Novembre 2013.

Veillez croire, monsieur le Ministre, en ma haute considération et mon profond respect

Le président

François CHARLES

*Officier de l'armement en retraite
Membre du souvenir Français*

I.R.C.E. – Institut de recherche et de Communication sur l'Europe – Association de loi 1901

Paris - Dijon - 9499Z – siret 789 170 818 00015 – siège 12 rue du Port 21130 Les Maillys

Tel : 00 33 (0)3 80 57 38 42 - 06 23 19 56 05 - irce.asso@sfr.fr – <http://irce.overblog.com/>